



# COVID-19 : recommandations relatives à la détection et au suivi des nouveaux variants du virus SARS-CoV-2

État au 18.01.2021

Le présent document est destiné aux professionnels de la santé.

Les mesures seront adaptées à la situation épidémiologique et les professionnels de la santé sont invités à se référer aux recommandations fédérales les plus actuelles (cf. [www.bag.admin.ch/nouveau-coronavirus](http://www.bag.admin.ch/nouveau-coronavirus) > [Informations pour les professionnels de la santé](#) > [Documents actualisés](#)).

## Introduction

De nouveaux variants du SARS-CoV-2, initialement identifiés en Grande-Bretagne (VOC-202012/01, Variant Of Concern) ou lignée B.1.1.7) et en Afrique du Sud (lignée 501.V2) ont été détectés en Suisse ainsi que dans plusieurs autres pays.

### Situation épidémiologique

1. Le nombre de personnes infectées par un des nouveaux variants est en constante augmentation.
2. La transmission communautaire est établie. La plupart des cas détectés en Suisse n'ont pas de lien avec l'étranger.
3. Plusieurs flambées ont été identifiées dans des cantons différents.
4. Il y a eu les premières hospitalisations de cas de variant B.1.1.7.

Les mesures ciblées sur les voyageurs ne sont donc plus suffisantes dans les cantons où une transmission communautaire est établie.

La stratégie est toujours basée sur la détection précoce des cas et leur isolement ainsi que le renforcement des mesures de recherche des contacts et leur mise en quarantaine. L'objectif est de gagner du temps, tout en déployant, selon les doses disponibles, la vaccination des groupes de population les plus vulnérables.

La détection des cas par les laboratoires est améliorée par la mise sur le marché de PCR spécifiques (détection d'une mutation N501Y qui identifie les variants B.1.1.7 et 501.V2). Cette PCR remplace la détection du « S-Dropout » qui n'était pas assez spécifique. Plusieurs laboratoires sont en train de mettre en place ces analyses par PCR spécifique. Une liste actualisée sera développée par l'OFSP. En l'absence de détection systématique des cas, le renforcement de l'interview de tous les cas index joue un rôle important.

## Objectifs

- Identifier autant que possible les personnes infectées par ces nouveaux variants
- Ralentir la propagation en Suisse de ces nouveaux variants
- Reconnaître rapidement les flambées et les maîtriser

## Quarantaine pour les voyageurs

Selon les mesures de l'ordonnance COVID-19 3 dans le domaine du transport international de voyageurs, « les personnes qui sont entrées en Suisse en provenance de Grande-Bretagne ou de l'Afrique du Sud à partir du 14 décembre 2020 doivent se mettre en quarantaine ». Le Conseil fédéral ayant

décrété une interdiction générale d'entrée sur le territoire pour tous les ressortissants étrangers arrivant de Grande-Bretagne ou d'Afrique du Sud, cela concerne avant tout les personnes domiciliées en Suisse se trouvant actuellement dans l'un de ces deux pays et qui sont autorisées à rentrer chez elles depuis le 24 décembre 2020. Ces personnes doivent s'annoncer au canton selon le processus habituel ([www.bag.admin.ch/nouveau-coronavirus](http://www.bag.admin.ch/nouveau-coronavirus) > [Voyages](#)).

## Stratégie de test : détection précoce des cas

### A) Retour d'un pays avec haute prévalence de nouveau variant, contact avec des personnes en provenance de ces pays, ou lien épidémiologique avec un cas confirmé ou suspect de nouveau variant

- Toutes les personnes qui reviennent de Grande-Bretagne, d'Irlande ou d'Afrique du Sud connues des cantons sont contactées par les autorités cantonales compétentes et invitées à se faire tester. Si vous avez connaissance d'une personne dans cette situation et qu'elle n'a pas encore été testée, veuillez l'inviter à le faire.
- **Toutes les personnes** (symptomatiques ou non) **qui se présentent pour un dépistage devraient être interrogées sur leurs antécédents de voyage et de contacts dans les 14 derniers jours**. Cela concerne tous les lieux de test (centres de test, équipes mobiles, cabinets médicaux, pharmacies et autres) :
  1. retour de Grande-Bretagne, d'Irlande ou d'Afrique du Sud
  2. transit ( $\geq 24$ h) par la Grande-Bretagne, l'Irlande ou l'Afrique du Sud
  3. contact avec des personnes qui ont voyagé ou transité ( $\geq 24$  heures) par la Grande-Bretagne, l'Irlande ou l'Afrique du Sud

Si un des critères ci-dessus est rempli,

- Cette information doit apparaître sur la demande d'examen, pour que le laboratoire puisse prioriser ses analyses et envoyer rapidement les prélèvements vers un laboratoire disposant de la PCR spécifique pour détecter la mutation N501Y.
- Chez ces personnes, **un test PCR** devrait être effectué car cette technique offre une meilleure sensibilité et le prélèvement peut ensuite être utilisé pour faire la PCR spécifique. Si un test rapide antigénique a été réalisé et que celui-ci est positif, il doit être immédiatement confirmé par PCR.
- Les contacts étroits et les contacts des contacts étroits doivent être testés par PCR (idéalement à partir du cinquième jour après le (premier) contact avec le cas index/les contacts). Informez le laboratoire que l'échantillon provient d'un contact d'un cas suspect de nouveau variant et qu'une PCR spécifique doit être réalisée en cas de résultat positif.
- Le coût des PCR spécifiques N501Y est pris en charge par la Confédération. Pour le séquençage, les coûts sont pris en charge uniquement si le médecin cantonal en a fait la demande et s'ils ont été effectués dans les laboratoires indiqués.

### B) Pas d'anamnèse de voyage ou de contact connu avec des personnes en provenance d'un pays à haute prévalence, et pas de lien épidémiologique avec un cas confirmé ou suspect de nouveau variant :

La survenue de symptômes compatibles avec le COVID-19 chez plus d'une personne simultanément dans un même contexte (p. ex. cas groupés au sein du même ménage, d'une entreprise) doit éveiller la suspicion d'une infection avec un nouveau variant. Dans ce cas, procéder comme recommandé ci-dessus.

- Les personnes symptomatiques doivent être testées immédiatement par PCR.
- La suspicion d'une infection avec un nouveau variant doit apparaître sur la demande d'analyse (ceci également si les contacts étroits et les contacts des contacts sont testés, cf. A)).

## Traçage intensif des contacts par l'équipe de contact tracing cantonal

Une recherche intensive des contacts et de la source de l'infection devrait être effectuée pour **toute personne testée positive** :

- Le suivi des personnes-contact est intensifié. Les contacts étroits peuvent également être interro-

gés sur leurs contacts (contacts de contacts). Ces derniers seront avertis du risque infectieux, devront respecter strictement les consignes d'hygiène et de comportement et se faire tester immédiatement à l'apparition de symptômes. Les autorités cantonales compétentes peuvent décider de mettre d'emblée en quarantaine les contacts de contacts.

**Toutes les personnes concernées doivent être informées de l'importance de ces nouveaux variants, de leur transmissibilité accrue et de la nécessité de limiter la transmission.**

### **Apparition d'autres « Variants of Concern »**

Il est possible que de nouveaux variants soient détectés prochainement en Suisse (par ex. B.1.1.28).

Le système de surveillance nationale est actuellement en train d'être consolidé.

En cas de suspicion (réinfection, infection malgré la vaccination, lien épidémiologique), les recommandations ci-dessus s'appliquent de la même façon.

### **Avez-vous des questions ?**

**Infoline Coronavirus pour les professionnels de la santé : +41 58 462 21 00, tous les jours, 7–20h**